

ORDRE DU JOUR DU 18 OCTOBRE 2010

1. Réouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Rencontre avec Monique Landry de la MRC des Chenaux
4. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 18 octobre 2010, à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Sont absents : Madame Francine Therrien, conseillère
 Monsieur Robert Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. **Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

3. **Rencontre avec Madame Monique Landry de la MRC des Chenaux**

Madame Monique Landry, coordonatrice pour la politique familiale, est venue rencontrer le conseil municipal à sa demande, afin de répondre aux questions des élus; au sujet de la mise à jour de cette politique et de l'ajout d'une démarche Municipalité amie des aînés.

Résolution 2010-10-183

Résolution du conseil municipal relative à la répartition des dépenses dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes souhaite travailler à la mise à jour de sa politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés en partenariat avec les autres municipalités de la MRC des Chenaux afin de dynamiser le processus, de bonifier le travail de la municipalité à la lumière des expériences des autres et de consolider une vision régionale des questions familiales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes souhaite mettre en commun avec d'autres municipalités de la MRC une partie des ressources financières allouées à la mise à jour de la politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés pour engager une personne ressource commune qui soutienne le travail du comité famille

local, assure l'élaboration d'un plan d'action d'ensemble pour la MRC et la production et la diffusion d'un rapport commun;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conserver une partie du financement pour défrayer des frais de rencontre encourus par son comité famille et des honoraires de ressources humaines utilisées localement pour la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, et résolu que le conseil municipal, dans le cas où il recevrait du ministère de la Famille et des Aînés le montant prévu de 17 000.00\$ pour supporter la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés, conserve un montant de 6, 555.00\$ et s'engage à verser à la MRC des Chenaux un montant de 10 445.00\$ pour les dépenses communes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 2010-10-184

Résolution autorisant une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'en mettant à jour sa politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale.

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise Manon Shallow, directrice générale, à présenter une demande de subvention au montant de 17 000.00\$ pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînés.

QUE le conseil municipal autorise Manon Shallow, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le conseil municipal maintienne au sein du conseil un poste de responsable des questions familiales en y ajoutant le dossier aînés pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et

QUE le conseil municipal désigne Madame Françoise Asselin, conseillère et Monsieur Daniel André Thibeault, conseiller au poste de responsable des questions familiales et du dossier aînés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **Questions diverses**

5. Résolution 2010-10-185

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise, le conseil lève la séance à 20 h 30.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec. trés.